



RANDO CHEZ JULIE

7 et 8 Juillet 2018

Mauze-Thouarsais, 79100

DOSSIER D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 25 juin

Les équadés ne pourront être acceptés que s'ils sont identifiés (n sire et puce) avec vaccination grippe équine à jour. Ils devront présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires.

Le carnet d'identification devra être présenté à l'arrivée. Des contrôles ponctuels d'identification pourront être effectués.

Vous devez aussi présenter vos attestations d'assurance. Ayez avec vous ces documents au moment de votre inscription.

Nom du groupe (si vous le souhaitez) :

Responsable du groupe :

NOM : **PRENOM :**

Date de naissance :

Adresse :

.....

N de fixe : **N de portable :**

E-mail :

Adhérent ÉquiLiberte :

Licence FFE :

Autre, Compagnie et n de contrat :

Conformément à la loi de 1984 modifiée en 1992 relative aux associations sportives et d'activités physiques, ÉquiLiberte 79 vous informe que la randonnée équestre entre dans le cadre des activités à risques. La participation à la Rando Chez Julie exige donc que vous soyez assuré individuellement pour les risques encourus. Munissez-vous de votre attestation d'assurance RC.

Chez Julie accepte votre inscription à condition que vous souscriviez aux points suivants (à cocher)

je reconnais avoir été informé(e) de l'obligation de s'assurer pour la pratique des activités physiques à risques en général et celle de l'équitation en particulier (dommages causés à moi-même, au tiers, aux chevaux et autres biens)

je certifie être assuré(e) pour la pratique de l'équitation d'extérieur pour la durée de la rando Chez Julie.

je m'engage à fournir un certificat d'assurance relatif à cette responsabilité civile.

Signature

VOS CHEVAUX

Sur le site <http://www.equiliberte79.com/> vous avez la possibilité de télécharger directement un document excel à remplir concernant les informations nécessaires pour vos chevaux et le renvoyer à

juliematdupont@msn.com

Ou de nous joindre par courrier le fichier de renseignement relatif aux chevaux : Julie Dupont 17 rue Gilbert Gource

La Rando chez Julie
les 7 et 8 juillet 2018



à retourner à: juliematdupont@msn.com

Pour faciliter les inscriptions, merci de nous faire parvenir ce tableau dès que possible

Dé détenteur de l'équidé			Assurance RC			Équidé(s)				Propriétaire de l'équidé		
Nom/Prénom	Adresse	N° tel	Nom assurance - N°	Nbre d'équidés	Nom de l'équidé	N° Sire et transpondeur	Date vaccination grippe	Nom/Prénom	Adresse	N° tel	email	
ex. DUCROT Myrte	La Rivier 79150 ARGENTONNAY	06 75 08 38 09	Equilibere L007170_0053	1	PRINCE DU BRUCANET	03 146 1131 - 1502379902149	02/02/18	DUCROT Myrte	Le Vieux 79150 ARGENTONNAY	06 75 08 38 09	julie.cheval@equiliberte79.com	

VOTRE GROUPE

*mettre le nombre de participants dans la case correspondante

NOM	Prénom	Cavalier*	Meneur*	Accompagnant*	Portable

TARIFS

Forfaits week-end	N.....X 60	
Journée du samedi	N.....X 18	
Repas du samedi soir	N.....X 25	
Journée du dimanche	N.....X 18	

Total, à régler par chèque chèque au nom de "Chez Julie".

INSCRIPTION

Votre inscription sera prise en compte dès la réception :

- De votre dossier complet. N'oubliez pas de compléter, signer et renvoyer la page du règlement.
- De votre chèque de règlement libellé à l'ordre de Chez Julie.

Dossier et chèque à renvoyer à Julie Dupont 17 rue Gilbert Billeau, 79200 Gourge

Renseignements, 06 43 47 23 21

Les règlements ne seront encaissés qu'après le week-end, aucun remboursement ne sera possible en cas de désistement au-delà du 25/06, sauf en cas de force majeure.

Si vous arrivez le vendredi soir, merci de cocher cette case :

CONSIGNES et SÉCURITÉ

- Chiens tenus en laisse ou muselés
- Chevaux identifiés, puces et à jour de leurs vaccins. Leurs papiers seront vérifiés lors de votre arrivée sur le site.
- Prévoir piquets, fils et clôture électrique individuelle, précisez si vos chevaux sont entiers.
- Si vous n'êtes pas titulaire d'une carte Equiliberte avec assurance ou membre de la FÉE, vous devrez produire un justificatif d'assurance relatif à votre couverture pour la pratique de l'équitation.
- L'équitation étant considérée comme une activité à risque, il est recommandé d'utiliser les protections usuelles (casque etc...)
- Il est fortement recommandé d'avoir une couverture assurance garantie corporelle

DESCRIPTION DES SERVICES

- Accès au site¹ et à l'ensemble de ses commodités (toilettes, douche...)
- Emplacement pour votre bivouac
- Emplacement pour monter un paddock
- Foin et eau sur place
- Petit-déjeuner, pique-nique, repas selon vos réservations

CIRCUITS

- Les CIRCUITS seront balisés
- Vous aurez une carte à votre disposition.

PROGRAMME

Vendredi 6 juillet

- Accueil possible à partir de 17h
- Dîner à apporter
- Barbecue mis à disposition pour un usage commun

Samedi 7 juillet

- Petit déjeuner pour ceux qui sont sur place
- Café d'accueil pour ceux qui arrivent
- Randonnée avec plateau repas à mi-parcours
- Parcours de maniabilité à cheval
- Dîner dansant

Dimanche 8 juillet

- Petit déjeuner pour ceux qui seront sur place
- Café d'accueil pour ceux qui arrivent
- Rando avec pause boisson et « en cas » à mi-parcours
- Plateau repas à l'arrivée vers 14/15H

Règlement intérieur

Suite aux crises sanitaires concernant certaines espèces animales au cours de ces dernières années, le ministère de l'agriculture met en place des règles concernant les mouvements et les rassemblements pour toutes les espèces.

Le présent règlement intérieur a pour but d'informer l'ensemble des participants des règles qu'ils doivent respecter pour participer aux randonnées équestres Équiliberté du département des Deux-Sèvres.

Merci d'avoir la courtoisie de favoriser le travail des associations qui, pour notre plus grand plaisir, organisent des randonnées.

Toute intervention d'un vétérinaire nécessitée par l'état sanitaire non satisfaisant d'un équidé sera à la charge du propriétaire de cet équidé.

Sans refus écrit indiqué aux organisateurs, les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.

1- Les règles sanitaires (application de la circulaire du 12 juillet 2017)

- Tout cheval participant à une randonnée Équiliberté doit être pucé et à jour de ses vaccins.
- Tout cheval participant à une randonnée Équiliberté doit être dans un état sanitaire acceptable

- À l'inscription, les papiers des chevaux doivent être présentés avec le numéro de sire et le carnet de vaccination afin de contrôler le respect des règles sanitaires et de permettre à l'association organisatrice de remplir le registre obligatoire prévu à cet effet.
- Un vétérinaire habilité peut contrôler les papiers, les chevaux et leur identité.
- Tout randonneur ne respectant pas ces règles ne pourra en aucun cas participer à la randonnée.

2- Assurance

Chaque randonneur participant à une randonnée ÉquiLiberté doit détenir une assurance et être en capacité de fournir une attestation.

Les assurances personnelles :

- Adhésion Équiliberté avec RC
- Adhésion FÉE avec RC
- Assurance individuelle

Pour les randonneurs qui ne disposeraient pas d'assurance ou qui n'en apporteraient pas la preuve à l'inscription, deux options sont possibles :

- Prendre une adhésion ÉquiLiberté à la journée lors de l'inscription
- Ne pas participer à la randonnée.

3- Règles de convivialité en randonnée

Afin d'assurer à chaque participant le plaisir de randonnée en toute sécurité, il est demandé de respecter quelques règles de sécurité.

- Respecter les consignes données à chaque randonnée sur les parcours, l'ex pauses, les signalisations ...
- Pour doubler sur les chemins, éviter d'aller à vive allures (galop, trot) et ayez la courtoisie de prévenir.
- Pendant les pauses, les attelages doivent être décelés ou le meneur doit rester aux guides.

Portez une attention particulière aux jeunes chevaux qui découvrent la randonnée. Ces quelques règles ont pour but de respecter les réglementations en vigueur et de permettre à chacun de randonnée avec plaisir et dans la convivialité.

4- Recommandations

- Pour les cavaliers, l'équitation étant considérée comme un sport à risque, il est conseillé de se munir des protections usuelles (casque, plastron, étriers de sécurité). La souscription de garanties corporelle est également conseillée.
- Les mineurs (port du casque obligatoire) doivent être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un majeur désigné par eux.

- Chaque cavalier ou meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toute circonstances. Avec un matériel adapté au niveau du couple cavalier /cheval.
- Les participants s'engagent à respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.

**Je soussigné nom :.....prénom :.....certifie
avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter et fournir
l'ensemble des documents nécessaires.**

Fait à

le

Signature
